

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - CORLOSQUET Chantal - DESAINT-DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : BASTIEN Carole (pouvoir à ÉON-SALABERT Fanny) - NOËL Philippe.

Secrétaire de séance : RÉHEL Jean-Paul.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2022
- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Devis pour la réhabilitation du réseau d'Eaux Pluviales rue de la Rosette
- Devis pour la réfection de la toiture du local cimetière
- Questions et informations diverses

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours ».

Les modalités de cette désignation sont précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, à savoir : le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la 1^{ère} réunion du conseil municipal qui suit cette vacance.

Aucun adjoint ou conseiller municipal n'étant en charge des questions de sécurité civile sur la commune, il appartient au conseil municipal de désigner son correspondant incendie et secours avant le 1^{er} novembre 2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours

et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Paul RÉHEL à ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Paul RÉHEL en qualité de correspondant incendie et secours.

ET CHARGE Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'administration du SDIS.

OBJET : Devis pour la réhabilitation du réseau d'Eaux Pluviales rue de la Rosette

Monsieur Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée le résultat de l'appel d'offres qui a été lancé pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Rosette.

Entreprise	Montant HT	Délai	Date d'intervention	Observations
SATEC	31 465,00 €	2 semaines	S 41	
SETAP	39 515,00 €	2 semaines	S 42	
SPTP (Bidault)	21 346,00 €	6 à 7 j	S 42	Dont 500 € de + value pour décaissage de trottoirs
S RTP	22 394,00 €	1 semaine	S 40	

La commission propose à l'assemblée de retenir la proposition de l'entreprise SPTP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le devis de l'entreprise SPTP (Bidault).

OBJET : Devis pour la réfection de la toiture du local cimetière

Monsieur Guy CORBEL, adjoint, présente à l'assemblée le devis de l'entreprise NOGUES, d'un montant de 7 732,44 € TTC concernant la réfection de la toiture du local cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prévoir ce montant au budget 2023.

OBJET : Questions et Informations diverses

- ✓ **Renonciation au droit de préemption urbain :**
Vente Maison ROUVRAIS au 12 rue des Fontaines au profit de la SCI DTH Dominique HERVÉ.

- ✓ **Informations communautaires :**
Réunion CLECT du 11 octobre (Francis DAULT)
L'ordre du jour de la réunion portera sur :
 - L'évaluation des charges financières transférées suite à la clarification de la compétence « sentiers de randonnées pédestre »
 - L'ajustement annuel des charges financières liées aux dossiers antérieurs (contingent SDIS, voirie communales...)

Commission « Gestion des déchets » (Stéphane PERRAULT)
Présentation du rapport d'activité du service public de gestion des déchets 2021.

✓ **Travaux :**

Atelier Communal

Une étude va être demandée au SDE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal.

Eclairage Public Bourg et Menu Bois

Lors du passage à l'heure d'hiver, les horaires de l'éclairage public seront les suivants :

- Dans le bourg : matin dès 6h30 / Soir jusqu'à 21h00
- Au Menu-Bois : matin dès 7h30 / Soir Jusqu'à 20h30

Terrain de foot

Les travaux concernant l'éclairage se finalisent. La demande de changement de compteur a été faite auprès d'EDF.

Lotissement Puits Gaulois et Abbaye

Les travaux d'aménagement de l'aire de jeux tardent, la commission doit se réunir pour trouver des solutions afin d'accélérer ces travaux. Christophe est missionné pour nettoyer les espaces verts.

PATA et Voirie

Voie Communale 1 : de nombreuses réparations sont à prévoir.

Colombarium

La commune est toujours en attente d'un deuxième devis.

Conseil Municipal des jeunes

Marie Noëlle DESCHAMPS présente le bilan de l'opération « Nettoyons la nature » : 75 kg de déchets récoltés. Les jeunes conseillers souhaitent réitérer cette opération début 2023.

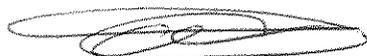
Repas des aînés (Chantal)

Le repas aura lieu le 26 novembre 2022.

✓ **Prochain Conseil Municipal : Lundi 7 novembre 2022 à 20 h 00.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Président,
Francis DAULT



Le secrétaire,
Jean-Paul RÉHEL

